



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 27 février 2023

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 21 février 2023

L'an 2023 le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime – M. BOUNOUA Rachida – M. CARDON Olivier – Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DEBUYSER Chantal – Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée – M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – Mme PALLADINO Dominique – M. PRUVOST Arnaud – M. RAVET Pierre-Luc – Mme RUCKEBUSCH Geneviève – M. TASSEZ Florent -.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BLONDEL Marie-Christine à Mme HERDIN Andrée – Mme CALDI Christine à Mme LUTZ Véronique – Mme VAN BECELAERE Edith à Mme DEBUYSER Chantal -

Absent(s)/excusé(s) : M. COTE Alexandre – M. DEFOSSEZ Emmanuel – M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain –

Secrétaire de séance : Mme DE SWARTE Marie-Dominique

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2023 – 07

OBJET **AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION *CHEMINS VERS L'EMPLOI* DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION**

Vu la délibération n°2022-21 du 29 juin 2022 approuvant la signature d'une convention de chantier d'insertion avec l'association *Chemins vers l'emploi* ;

Considérant que la commune dans le cadre du projet de réhabilitation du Château de Bac St Maur a souhaité aménager un jardin biologique, lequel est entouré d'un mur d'enceinte en briques qu'il convient de rejointoyer ;

Considérant que la commune avait souhaité conférer une dimension sociale à ce projet par le biais d'un chantier école ou d'un chantier d'insertion ;

Considérant que l'association *Chemins vers l'emploi* agréée « Ateliers chantiers d'insertion » basée à Isbergues était en mesure de répondre à cette volonté par l'organisation de ce chantier d'insertion d'une durée de 12 mois et l'encadrement de 10 personnes éloignées de l'emploi qui pourraient à travers ce projet être réinsérées sur le marché du travail et bénéficier d'une formation ;

Considérant que la commune était mise à contribution à hauteur de 36 000 € et devait fournir les matériaux nécessaires au chantier et superviser les travaux par l'intermédiaire de son responsable technique ;

Considérant cependant qu'en raison de travaux plus importants qu'estimés au départ (maçonnerie en remettre en état en plus du rejointoiement), d'un accompagnement social moindre que prévu au profit du temps de travail sur site qui est facturée et de la poursuite du chantier pendant les congés des salariés et du bon déroulement technique du chantier, la consommation/facturation au regard de l'ensemble des travaux à réaliser a été sous-estimée ;

Considérant que pour ces raisons l'association *Chemins vers l'emploi* soumet au conseil municipal un projet d'avenant financier augmentant la participation initiale de la commune de 18 720 € ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve l'avenant à la convention ci-annexé en raison des motifs précités ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;
- 3) indique que les crédits nécessaires à cet avenant sont inscrits au budget primitif 2023 au niveau de l'opération 110 « aménagement du parc du Château » ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

DGS 